

Objet Effacement de dettes / Budget Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que M le Trésorier de Saint-Junien a informé M le Maire qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes suite à des liquidations judiciaires avec clôture pour insuffisance d'actif ou à des décisions d'effacement de dette dans le cadre d'une procédure de surendettement

L'extinction de créances représente un montant total de 1 794,66 € dont le détail est le suivant :

Date	Dossier	Motif	Nature de la créance			TTC
09/12/2021	337 142 0452 SUR DS	Surendettement	CANTINE ET GARDERIE			848,95
12/04/2022	332 249 4804 NCM	Surendettement	TRANSPORT SCOLAIRE			70,00
03/05/2022	336 098 9887 SUR DWJ	Surendettement	CANTINE			180,25
07/09/2022	333 340 0257 LJ SL	Liquidation Judiciaire	ALSH+CANTINE+ODP			222,81
		Sous Total				1 322,01
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC
12/04/2022	332 249 4804 NCM	Surendettement	Redevance d'assainissement	25,71	2,57	28,28
03/05/2022	336 098 9887 SUR DWJ	Surendettement	Redevance d'assainissement	18,28	1,82	20,10
07/09/2022	333 340 0257 LJ SL	Liquidation Judiciaire	Redevance d'assainissement	146,45	14,65	161,10
		Sous Total	Service 43	190,44	19,04	209,48
Date	Dossier	Motif	Nature de la créance	HT	TVA	TTC
12/04/2022	332 249 4804 NCM	Surendettement	Vente d'eau	35,07	2,02	37,09
03/05/2022	336 098 9887 SUR DWJ	Surendettement	Vente d'eau	38,12	2,10	40,22
07/09/2022	333 340 0257 LJ SL	Liquidation Judiciaire	Vente d'eau	175,46	10,40	185,86
dont Pollution	24,38	Sous Total	Service 42	248,65	14,52	263,17
Modernisation	18,69					
TOTAL GENERAL						1 794,66

Les justifications juridiques figurent aux dossiers correspondants.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'approuver les effacements de dettes ci-dessus pour un montant total de 1 794,66 €
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget concerné de l'exercice en cours
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard